
Décret accordant 100 livres à chacune des gardes nationales ayant arrêté le contre-révolutionnaire Gabard, du Breuil-Barret (Vendée), lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Décret accordant 100 livres à chacune des gardes nationales ayant arrêté le contre-révolutionnaire Gabard, du Breuil-Barret (Vendée), lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 512;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37803_t1_0512_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les officiers municipaux de la commune de Bressols, district de Castel-Sarrasin, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et leur font part que le citoyen Goulard et son épouse, mariés depuis treize ans, ont renouvelé leur mariage devant l'officier public, et que la citoyenne Goulard a fait don à la patrie de son anneau d'or.

Mention honorable, insertion au « Bulletin », renvoi au comité des dépêches (1).

Un membre propose que la Convention nationale décrète la mention honorable de la conduite des gardes nationales de la commune de Loge-Fougereuse.

« La Convention nationale, sur la proposition d'un membre, décrète la mention honorable de la conduite des gardes nationales de la commune de Loge-Fougereuse, district de la Châteigneraie, département de la Vendée, qui ont bravé tous les dangers pour arrêter Gabard, président du comité contre-révolutionnaire des brigands, établi au Breuil-Barret, district ci-dessus; accorde en outre, à chacun des seize individus qui ont contribué à cette arrestation, une somme de 100 livres, à prendre sur les biens du contre-révolutionnaire Gabard, jugé par la Commission militaire de Fontenay-le-Peuple, et mis à mort (2). »

Suit la lettre des administrateurs du district de La Châteigneraie (3).

Les administrateurs du district de La Châteigneraie à la Convention nationale.

« La Châteigneraie, le 29 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

Citoyens représentants,

« Aussitôt que l'Administration a été réintégrée à La Châteigneraie, son premier devoir a été de vous en instruire; c'est ce qu'elle a fait par la lettre du Nous étions persuadés alors que ce district n'avait plus d'incursions à craindre de la part des rebelles. Nos espérances ont été trompées, car dans ce moment même les débris de l'armée de Charette souillent et désolent une partie de son territoire; les mesures sont prises pour exterminer jusqu'au dernier de ces scélérats, et dans quelques jours cette armée doit enfin être anéantie.

« Sans cette dernière invasion, le district entier était rentré dans l'ordre, il n'y restait plus que quelques membres de comités qui étaient cachés dans les bois, chaque jour on en découvrait quelques-uns.

« Les conseils généraux des communes avaient été remplacés par des Commissions municipales composées d'hommes reconnus par leur probité et leur dévouement à la chose publique; cette mesure impérieusement commandée par les circonstances produisait le meilleur effet.

« L'Administration a organisé un comité de surveillance par canton, en vertu d'un arrêté

du département, déjà cet établissement faisait un bien infini.

« Une garde nationale patriote s'organisait dans chaque commune et tout prenait la plus heureuse tournure pour la destruction des traitres.

« La levée des chevaux était commencée, et si l'ennemi n'eût dérangé nos projets, tout serait consommé à cet égard. Cette opération n'est suspendue que pour quelques jours, dès demain le second canton doit fournir son contingent.

« Nous ne perdons point de vue la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans, la plupart y sont disposés : il ne nous fallait plus que quelques jours pour nous mettre en règle sur cet article important : l'Administration a demandé au département s'il ne serait pas convenable de faire partir de suite les jeunes gens, pour éviter tout inconvénient : nous attendons sa réponse.

« La partie des contributions est sans cesse à l'ordre du jour, mais les brigandages dont ce district a été le théâtre ont mis un tel désordre dans cette partie, que l'Administration ne peut plus de longtemps être au niveau des opérations qui lui restent à faire, la plupart des rôles et des matrices ont été enlevés ou brûlés, de sorte qu'il faut travailler sur de nouveaux frais.

« La partie des domaines nationaux et des biens des émigrés n'est point oubliée, il ne reste que peu des premiers à vendre; les troubles ne nous ont pas permis de faire mettre les seconds en vente, nous ne tarderons pas, aussitôt le retour du calme, malgré les troubles et quoique l'ennemi occupe une partie du territoire de ce district; les annuités se paient avec activité et même avant leur échéance. Des adjudicataires qui n'ont encore rien touché et dont les possessions sont au pouvoir des rebelles donnent l'exemple. Enfin, tout irait bien dans ce district sans l'incursion des débris de Charette.

« Tous nos moments, citoyens représentants, sont consacrés à la chose publique. Que nous aurions été flattés de vous transmettre dans peu des résultats satisfaisants et qui vous auraient surpris, d'après tout ce que l'on vous a dit de ce malheureux pays, si le cours de l'Administration n'était en ce moment entravé par les rebelles ! Que l'armée nous en délivre, nous vous répondons de l'exécution des lois.

« Nous avons vu avec plaisir, dans les derniers bulletins, que la nation, dont vous êtes les organes, a reconnu le zèle désintéressé des six citoyens qui ont arrêté le contre-révolutionnaire La Doupe dit la Beffardière, de ce district, en méprisant l'or d'un traître. Ils ont obtenu une récompense immortelle et acquis des droits à la reconnaissance nationale. Cet exemple aura des imitateurs.

« Déjà nous pourrions vous citer un trait digne d'éloges. Quelques soldats de la garde nationale de Loge-Fougereuse sont instruits que Gabard, homme vendu à la ci-devant caste nobiliaire, et président du comité contre-révolutionnaire de la commune du Breuil-Barret, où il avait perverti l'esprit public, se réfugie dans un hameau isolé avec d'autres satellites des tyrans; ils préviennent quelques camarades, ils forment le projet d'arrêter cet individu et ses adhérents; ils bravent tous les dangers. Dans la nuit du 24 du courant, Gabard et celui qui le recélait sont arrêtés par 16 de ces gardes nationales; Gabard pris, sonde le gué pour tâcher de se sauver, des républicains ne

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 190.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 191.

(3) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 27.